

Affiché le 02/04/2021

# COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL 25/03/2021

Disponible sur le site internet de la Commune :

<http://www.samatan-gers.com/>

\* **Présents :**

Mesdames Amélie BENEDET, Janet CHAMBERS, Eliette CHAUCHE, Flavie FORTIN, Martine GAMOT, Marlène GREBIL, Catherine LAURENS et Josette ROUDIE.

Messieurs Erick CONSTENSOU, Valentin LACAZE, Stéphane LAVERAN, Hervé LEFEBVRE, Pierre LONG, Christian MAGNOUAC, Emmanuel PUJOL, Serge SASSIER, Christophe VASSEUR et Didier VILLATE.

\* **Absentes/excusées ayant donné procuration :**

Madame Carole DAIGNAN donne pouvoir à Madame Marlène GREBIL, Monsieur Emmanuel PUJOL donne pouvoir à Serge SASSIER jusqu'à son arrivée.

Messieurs Hervé LEFEBVRE et Christophe VASSEUR sont arrivés en cours de séance.

*Monsieur Stéphane LAVERAN a été désigné comme secrétaire de séance.*

Monsieur LEFEBVRE ayant informé qu'il aurait du retard, le Premier Adjoint Pierre LONG assume la présidence de séance. Il propose de commencer par les points ne concernant pas les décisions budgétaires à l'ordre du jour avant l'arrivée du Maire.

### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 03 mars 2021

Le procès-verbal de la séance du 03 mars 2021 a été transmis pour relecture aux conseillers municipaux par mail le 23/03/2021.

*Il est adopté à l'unanimité.*

### 2. Décisions prises en application de la délibération du 23/05/2020

Pas de décisions depuis le précédent Conseil.

### 3. Compléments de délégations du CM au Maire : demandes de subventions et dépôts d'autorisations d'urbanisme

Monsieur le Maire-Adjoint expose que les dispositions des articles L 2122-22 et 2122-23 du CGCT fixant les délégations qui peuvent être confiées par au Maire par le Conseil Municipal ont été complétées par de nouveaux cas par diverses lois. Il propose d'ajouter aux délégations données au Maire les alinéas 26 et 27 :

- 26° Demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ;
- 27° Procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

- De favoriser une bonne administration communale,
- De confier à Monsieur le Maire les délégations n°26 et 27 en complément de celles attribuées le 23 mai 2020.

Membres en exercice	Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
19	15	17	17	0	0

### 4. Demande de subvention au Conseil Régional pour l'étude de faisabilité Village Vacances

Monsieur le Maire-Adjoint indique que, dans un objectif de pérennisation à long terme de l'activité du village-vacances, la Commune de Samatan et Miléade ont engagé une réflexion sur sa rénovation et son extension et ont décidé de lancer ensemble une étude de faisabilité.

Le périmètre de la mission d'étude de faisabilité est le suivant :

- Etude de marché
- Analyse de la pertinence du projet
- Réalisation d'une esquisse
- Synthèse de l'analyse sur les sujets corollaires (aire camping-car, liaison avec piscine, camping, attractivité du lac et baignade naturelle)
- Analyse de faisabilité économique

Il apparaît essentiel de mener cette étude préalablement à la consultation pour le renouvellement de la Délégation de Service Public afin d'envisager plus sereinement et avec plus d'éléments à apporter au futur exploitant.

Dans sa politique de développement de l'offre touristique régionale et particulièrement de l'offre d'hébergement de qualité, le Conseil Régional d'Occitanie soutient les maîtres d'ouvrage dans leurs réflexions, leur développement et leurs projets. Ce type d'étude peut être subventionnée jusqu'à hauteur de 50% dans un plafond de dépenses de 20 000 €HT.

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE

- D'engager l'étude de faisabilité,
- De solliciter une subvention du Conseil Régional Occitanie pouvant aller jusqu'à 50% d'une dépense plafonnée à 20 000 €HT,
- D'autoriser Monsieur le Maire à établir tout document visant à l'obtention de cette subvention.

<i>Membres en exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
19	15	17	17	0	0

**5. Convention de partenariat pour l'accueil de la Route d'Occitanie 2021 et demandes de subventions au Conseil Régional d'Occitanie, au Conseil Départemental du Gers et au PETR Pays Portes de Gascogne**

Monsieur le Maire-Adjoint rappelle au conseil municipal le projet d'accueillir l'épreuve cycliste féminine du TOUR D'OCCITANIE pour le départ de la dernière étape le dimanche 08 août 2021.

Le Tour D'Occitanie est une nouvelle épreuve cycliste féminine inscrite au calendrier mondial UCI Women Elite. Initialement prévue en août 2020, puis doublement reportée en octobre puis en novembre, les contraintes sanitaires liées à la pandémie de la COVID-19 n'ont finalement pas permis l'organisation de l'épreuve. La 1<sup>o</sup> édition se tiendra donc en 2021 aux dates du 02 au 08 août 2021.

Si l'épreuve participe au développement du cyclisme féminin et du sport féminin en général, le TOUR D'OCCITANIE est également engagé dans la sensibilisation du public et des médias à la cause des femmes et des filles et à leurs droits. Pour cela, l'épreuve va s'engager auprès d'une ONG œuvrant dans ces domaines.

La contribution de la commune pour être ville-départ est de 10 000 €. Il s'y ajoutera une participation en nature, composée d'agents et de matériel à mettre à disposition de l'organisateur.

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la société organisatrice de l'épreuve et tout autre document permettant l'accueil de cet évènement à Samatan,
- D'inscrire au Budget Primitif 2021 la contribution ville-départ.

<i>Membres en exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
19	15	17	17	0	0

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE

- De solliciter des subventions, les plus hautes possibles auprès du Conseil Départemental, du Conseil Régional et du Pays Portes de Gascogne.

<i>Membres en exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
19	15	17	17	0	0

**Monsieur Christophe VASSEUR arrive.**

**6. Désignation d'un correspondant défense (demande du Ministère des Armées)**

Monsieur le Maire-Adjoint indique que le Conseil Municipal doit désigner un correspondant défense en son sein.

Créée en 2001, par le ministère délégué aux Anciens combattants, la fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense. Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense.

En tant qu'élu local, il peut en effet mener des actions de proximité efficaces. Au sein de chaque conseil municipal, est désigné un interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département et de la région sur les questions de défense.

Les correspondants défense agissent en tant que relais pour comprendre le parcours citoyen.

Les correspondants défense ont un rôle pédagogique sur le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité. L'enseignement de défense, première étape du parcours citoyen, est étroitement lié à

l'histoire de notre pays, et notamment aux conflits contemporains. La sensibilisation des jeunes générations au devoir de mémoire en constitue l'un des éléments essentiels.

Monsieur Christophe VASSEUR se déclare candidat. Il n'y a pas d'autre candidat.

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

- De désigner Christophe VASSEUR comme correspondant-défense pour la Commune de Samatan.

Membres en exercice	Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
19	16	18	18	0	0

## 7. Affectation des résultats 2020

Il est proposé au Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Pierre LONG, 1<sup>o</sup> Adjoint au Maire, après avoir adopté le compte administratif 2020 dans sa séance du 03/03/2021 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement			Euros				
			<b>A</b>				
(- Résultat de l'exercice 2020 <i>qui est égal au compte 12 "Résultat de l'exercice" figurant au compte de gestion</i> )			<b>385 322,87 €</b>				
			<b>B</b>				
-Report à nouveau budget commune -Total report à nouveau <i>Solde créditeur "110" ou débiteur "119" du compte de gestion</i> )			<b>227 182,20 €</b>				
<b>* Résultat de fonctionnement cumulé A + B</b>			<b>612 505,07 €</b>				
Section d'investissement			<b>C</b>				
Solde d'exécution <i>(avec les résultats antérieurs) (=résultat clôture ex 2019 sur Compte de Gestion 2019</i> <i>(cad : Résultat Inv 2020= + 257 861,50€ -001 de 2020 = - 531 851,26€)</i>			<b>- 273 989,76 €</b>				
			<b>D</b>				
Restes à réaliser	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Dépenses</th> <th>Recettes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>68 918 €</td> <td>55 933 €</td> </tr> </tbody> </table>	Dépenses	Recettes	68 918 €	55 933 €	Solde des restes à réaliser	<b>- 12 985,00 €</b>
Dépenses	Recettes						
68 918 €	55 933 €						
			<b>E</b>				
Besoin de financement de la section d'investissement <b>E = C + D</b>			<b>- 286 974,76 €</b>				
			<b>F</b>				
1 <sup>o</sup> couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte <b>1068</b> "Excédents de fonctionnement capitalisés" la somme de			<b>286 974,76 €</b>				
2 <sup>o</sup> le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire <b>002</b> "Excédent de fonctionnement reporté"			<b>325 530,31 €</b>				
Le résultat d'investissement reporté inscrit au compte <b>001 (dépenses)</b> étant de :			<b>- 273 989,76 €</b>				

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE

- D'affecter le résultat comme exposé ci-dessus,
- De charger le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et aux services fiscaux.

Membres en exercice	Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
19	16	18	18	0	0

**Il est proposé au Conseil Municipal**, réuni sous la présidence de Monsieur Pierre LONG, 1° Adjoint au Maire, après avoir adopté le compte administratif 2020 dans sa séance du 03/03/2021 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

<b>Section de Fonctionnement</b>		Euros				
		<b>A</b>				
- Résultat de l'exercice 2020 <i>(qui est égal au compte 12 "Résultat de l'exercice" figurant au compte de gestion)</i>		<b>+ 13 923,11 €</b>				
		<b>B</b>				
- Report à nouveau budget commune - Total report à nouveau <i>Solde créditeur "110" ou débiteur "119" du compte de gestion)</i>		<b>+ 6 260,16 € €</b>				
<b>* Résultat de fonctionnement cumulé A + B</b>		<b>+ 20 183,27 €</b>				
<b>Section d'investissement</b>		<b>C</b>				
Solde d'exécution <i>(avec les résultats antérieurs) (=résultat clôture ex 2020 sur Compte de Gestion 2020 (cad : Résultat Inv 2020=+428 098,93 € -001 de 2020 = -499 702,67 €)</i>		<b>- 71 603,74 €</b>				
		<b>D</b>				
Restes à réaliser	<table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <thead> <tr> <th>Dépenses</th> <th>Recettes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: right;">- 177 846,67 €</td> <td style="text-align: right;">+ 653 536,86 €</td> </tr> </tbody> </table>	Dépenses	Recettes	- 177 846,67 €	+ 653 536,86 €	Solde des restes à réaliser
Dépenses	Recettes					
- 177 846,67 €	+ 653 536,86 €					
		<b>+ 475 690,19 €</b>				
		<b>E</b>				
Besoin de financement de la section d'investissement		<b>0,00 €</b>				

**Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter au budget annexe PMS MSP 2021, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, de la façon suivante :**

	<b>F</b>
1° couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte <b>1068</b> "Excédents de fonctionnement capitalisés" la somme de	<b>0,00 €</b>
2° le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire <b>002</b> "Excédent de fonctionnement reporté"	<b>+ 20 183,27 €</b>
Le résultat d'investissement reporté inscrit au compte <b>001 (recettes)</b> étant de :	<b>404 086,45 €</b>

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE

- D'affecter le résultat comme exposé ci-dessus,
- De charger le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et aux services fiscaux.

Membres en exercice	Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
19	16	18	18	0	0

**Monsieur Hervé LEFEBVRE arrive et prend donc la présidence de séance.**

## 8. Fixation des taux d'imposition 2021

Pour l'année 2021, Monsieur le Maire indique que l'état 1259 des services fiscaux n'est pas encore parvenu mais qu'il convient, avant l'adoption du Budget Primitif 2021, de procéder dès ce jour à la fixation des taux 2021.

Monsieur le Maire explique que l'effort fiscal des contribuables du territoire est élevé, et il propose donc de ne pas amplifier ce phénomène.

Il précise que cette année, le taux de foncier bâti agrège le taux communal et le taux départemental fixé en 2020, dans le cadre de la compensation de la perte de taxe d'habitation.

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE

- De maintenir les taux identiques à 2020, repris comme ci-dessous :

Taxes	Taux 2020	Taux 2021
Habitation	16,31 %	<b>16,31 %</b>
Foncier bâti	20,40%	Taux communal : 20,40 % Taux départemental : 33,85 % <b>TOTAL INSCRIT : 54,25 %</b>
Foncier non bâti	54,13 %	<b>54,13 %</b>

Membres en exercice	Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
19	17	19	19	0	0

### 9. Adoption des subventions aux associations

***Eliette CHAUCHE, en membre d'un CA d'une association demandeuse de subventions, quitte la salle pour ce point et le suivant de l'ordre du jour.***

Monsieur le Maire propose l'attribution des subventions telles que présentées dans le tableau ci-dessous :

	<i>Proposition annuelle</i>	<i>Proposition except°</i>
HAND BALL CLUB LOMBEZ SAMATAN	4 000	0
LES ARCHERS DE LA SAVE	300	200
LOMBEZ SAMATAN CLUB RUGBY	30 250	0
LOMBEZ SAMATAN JUDO	500	300
TENNIS CLUB DE LA SAVE	7 000	2 000
VOLLEY CLUB DE LA SAVE	300	200
<b>TOTAL ASSOCIATIONS SPORTIVES</b>	<b>42 350</b>	<b>2 700</b>
ADAMA 32	9 800	
MOTORS CLASSIC SAMATANAIS	1 000	
COMITE DES FETES	5 700	
LES AMIS DE L ORGUE DE LOMBEZ ET DE SAMATAN	500	
HARMONIE DE LA SAVE	8 000	
LE GRAIN A MOUDRE	4 000	
SCENES EN VIE	7 000	
<b>TOTAL ASSOCIATIONS CULTURELLES</b>	<b>36 000</b>	<b>-</b>
DONNEURS DE SANG	90	
TRAIT D'UNION	3 000	
CROIX ROUGE LOMBEZ SAMATAN	600	400
SECTION SECOURISTES (PROTECTION CIVILE)	270	
VIVRE TOUJOURS	500	
COMITE GERSOIS DE LA MÉMOIRE	200	
FNACA LOMBEZ SAMATAN	100	
LE SOUVENIR FRANCAIS	50	
<b>TOTAL ASSOCIATIONS AUTRES</b>	<b>4 810</b>	<b>400</b>
<b>Total / Catégorie</b>	<b>83 160</b>	<b>3 100,00</b>
	<b>86 260,00</b>	

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

- De procéder au versement des subventions à hauteur de 86 260 € pour l'exercice 2021, qui seront imputés aux articles 6574 et 6745 du budget principal 2021, telles que listées ci-dessous.

Membres en exercice	Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
19	17	18	18	0	0

#### 10. Signature convention avec associations pour subventions de plus de 23 000€

Monsieur le Maire expose que l'association a adressé un dossier qui comporte des informations sur l'association, sur la réalisation effective et conforme du programme de l'exercice précédent et sur les prévisions au titre de l'année 2021. Ce dossier a été examiné par la commission municipale chargée des sports et par la commission Finances.

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE

- D'accorder à l'association "LSC rugby" au titre de l'exercice 2021 une subvention de 30 250€,
- D'inscrire cette dépense au Budget Primitif 2021 à l'article 6574,
- D'établir avec l'association une convention ci-annexée précisant les conditions de mise en œuvre de son activité, et notamment la mise en valeur de l'école de rugby,
- D'autoriser monsieur le maire à signer la convention et toutes autres pièces nécessaires.

Membres en exercice	Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
19	17	18	18	0	0

**Monsieur Emmanuel PUJOL arrive.**

#### 11. Adoption du Budget Primitif 2021 : Budget Principal « Commune de Samatan »

Vu la présentation du Budget Primitif 2021 pour la Commune de Samatan,

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE

- De voter les propositions nouvelles du Budget Primitif pour l'exercice 2021 :

INVESTISSEMENT :	Dépenses :	1 291 522,76 €
	Recettes :	1 302 101,76 €
FONCTIONNEMENT :	Dépenses :	2 195 132,00 €
	Recettes :	2 195 132,00 €

Pour rappel, total du Budget :

INVESTISSEMENT :	Dépenses :	1 358 034,76 €	(66 512,00 € en RàR)
	Recettes :	1 358 034,76 €	(55 933,00 € en RàR)
FONCTIONNEMENT :	Dépenses :	2 195 132,00 €	(0 € en RàR)
	Recettes :	2 195 132,00 €	(0 € en RàR)

Membres en exercice	Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
19	18	19	19	0	0

#### 12. Adoption du Budget Primitif 2021 : Budget Annexe « Pôle Médico-Social »

Vu la présentation du Budget Primitif 2021 pour le Pôle Médico-Social,

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE

- De voter les propositions nouvelles du Budget Primitif pour l'exercice 2021 :

INVESTISSEMENT :	Dépenses :	1 131 777,74 €
	Recettes :	656 087,55 €
FONCTIONNEMENT :	Dépenses :	103 417,00 €
	Recettes :	103 417,00 €

Pour rappel, total du Budget :

INVESTISSEMENT :	Dépenses :	1 309 624,41 €	(177 846,67 € en RàR)
	Recettes :	1 309 624,41 €	(653 536,86 € en RàR)
FONCTIONNEMENT :	Dépenses :	103 417,00 €	(0 € en RàR)
	Recettes :	103 417,00 €	(0 € en RàR)

<i>Membres en exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
19	18	19	19	0	0

### 13. Questions diverses

Pas de questions diverses.

Fin de la séance à 22h10.

Hervé LEFEBVRE  
Maire de Samatan

